

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20160307\_08

### Séance du 7 mars 2016

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 14
- Votants : 14

**Date de la convocation :**  
27 février 2016

**Date d'affichage :**  
14 mars 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Claudine QUATREPOINT), Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

Absents excusés : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

---

### **Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2015** **Budget communal de Communailles-en-Montagne**

M. le Maire expose au conseil municipal que :

- les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 161 957,52 €
- les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 34 972,22 €
- par conséquent, l'exercice 2015 a généré un excédent de fonctionnement de 236 219,24 €<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce résultat prend en compte la consolidation et la dissolution du budget annexe « Lotissement », excédentaire de 52 279,70 €.

- les résultats antérieurs d'investissement sont de  
– 12 990,21 €
- le résultat d'investissement de l'exercice est de  
– 72 189,50 €
- par conséquent, l'exercice 2015 a généré un déficit  
d'investissement de – 85 179,71 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

*s'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :*

- soit prioritairement au compte c/1068 : 85 179,71 €
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au  
compte c/r002 : 151 039,53 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



La 1<sup>ère</sup> adjointe,

Claudine QUATREPOINT